

DEMANDE DE RÉSERVATION GROUPES



PISCINES

DATE

Le Horaire : de à
Jeunes / Résidents Encadrants Tranche d'âge

IDENTIFICATION

Nom de l'association ou de l'organisme

Adresse complète

Code postal - Ville

N° de tél. fixe N° de tél. portable

Adresse électronique

Représenté par Fonction

Interlocuteur Fonction

Adresse de facturation

Code postal - Ville

A remplir si différente de celle précisée ci-dessus

Mode de règlement Espèces CB Chèque

Différé N° bon de commande
(Obligatoire)

Votre demande ne sera enregistrée qu'à réception du présent formulaire. En cas de paiement en différé, il est impératif de nous faire parvenir un bon de commande.
La facture sera remise systématiquement en début de séance et payable sur place (sauf pour les mandats administratifs)
A réception de votre demande, le service accueil prendra contact avec vous

CADRE RÉSERVÉ À GLISSÉO

Elisath
Organisme
Date de réception commande Tarif appliqué
Salle restauration

RÈGLEMENT DESTINÉ AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS UTILISANT L'ESPACE PISCINES

Le règlement intérieur sera rigoureusement respecté.

La tenue vestimentaire (maillots de bain) doit être conforme à celle indiquée à l'entrée de la piscine.

Les caleçons, shorts et autres tenues ne répondant pas à nos indications sont formellement interdits.

L'encadrement des enfants devra être au minimum :

- enfant de moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants,
- enfant de plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants.

Les animateurs devront :

- **se faire connaître auprès des Maîtres Nageurs Sauveteurs** de service,
- **compter les enfants** avant et après la baignade,
- **surveiller et assurer la discipline du groupe dans les bassins** (pas d'enfant seul dans un bassin).
- **être en tenue réglementée dans l'eau pour encadrer le groupe.**

Nous vous réservons au minimum deux vestiaires garçons et filles (deux clés vous seront remises à votre arrivée).

Les maîtres nageurs testeront dans le grand bassin les enfants dits « nageurs ».

Les enfants devront porter **obligatoirement** un bracelet fluo (fourni par nos soins) :

- de couleur **rouge** pour les non-nageurs,
- d'une couleur spécifique pour identifier les nageurs des autres groupes présents en séance.

Les animateurs porteront le même bracelet que le groupe encadré.

L'utilisation des palmes, masques et tubas est interdite. Pas de plongeon dans les bassins ludiques.

Les goûters peuvent être pris sur les tribunes en hiver et sur les pelouses l'été (nous consulter pour de plus amples renseignements) **Attention ! Interdiction de pique-niquer** à l'intérieur de l'établissement.

En cas de non-respect du présent règlement, le Chef de bassin ou le Maître Nageur Sauveteur de service est habilité à interdire la baignade de l'association.

Je, soussigné M.

Responsable de l'association
ou de l'organisme

Certifie avoir pris connaissance du règlement en page 2 et m'engage à le respecter.

Fait à

Le

Signature et cachet de l'établissement - obligatoire -

Une fois rempli, enregistrez le document et soumettez le à
info@glisseo.com